

Séance CA du

Décision:

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

PR-835I

Fo		
No	288/1	

NO LINE FE	Département de l'intérie	ur
	et de la mobilité	
	Rue de l'Hôlel-de-Ville 2	
Ville	Case postale 8918	
Administ	rd211 Genève 3	
there's proportion of the pr	Téléphone 022 546 72 40	
Reçule:	Télécopieur 022 546 72 50	
DAMESTON STREET	Télécopieur 022 546 72 50	2

DÉCISION

du 28 JUIN 2011

Pagani Mmes Salerno Alder Kanaan Moret Burri Macherel Beuchat Heurtault Luthi Koelliker Krebs MAM 1 évrier Zagato Emeterio Thierrin Mermillod Voirol Schweri Service juridique SCM

Dossiers et documentation

Diffusion

Maudet

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 20 avril 2011

Copies:

de Gelleve du 20 aviii 2011

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 20 avril 2011, ayant pour objet :

un crédit de 2 677 000 F destiné à l'aménagement de tribunes provisoires pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89 de Genève, section Plainpalais,

EST APPROUVÉE avec la remarque suivante :

Ces travaux sont soumis aux dispositions de la loi sur l'énergie (LEnGE, L 2 30).

La Conseillère d'Etat chargée du département de l'intérieur et de la mobilité

Michèle KÜNZLER

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :

Genève 2 ex SSCO-SF, SCANE 1 ex

SSCO 2

2 ex